

PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 25 JUIN 2020 à 18 heures 00, SALLE MAURICE BION - SAINTE FLORINE.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de convocation : 17 JUIN 2020

PRESENTS :

MESDAMES : MICHE/ ROURE / GILBERT/ ENTRADAS/ COSTE / THOREL/ PICHON / CHAUMET / GUILLAUMIN /

MESSIEURS : BONJEAN /LEGROS /PILUDU/ COELHO/ TREMOULLIERE/ OLLAGNIER/ LONJON/TARDY /THONAT/ FOURET/ LE ROUX/ FOURET/ CLOUX/ RIBOULET / FAURE / CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ CHALIER/ POINSON/ ROBERT/

MONSIEUR CLEMENSAT DONNE POUVOIR A MONSIEUR CHADUC

MONSIEUR CHAUVEL DONNE POUVOIR A MONSIEUR OLLAGNIER

Guy LONJON est désigné secrétaire de séance

1/ APPROBATION PROCES VERBAL DU 5 JUIN 2020

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 5 juin 2020.

Une délibération n°28 bis -2020 a apporté un correctif suite à une erreur de retranscription sur la délibération n°28-2020.

2/ DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT ET AU BUREAU

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, l'assemblée délibérante délègue une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation du président ou au bureau dans son ensemble. Cette délégation prend la forme d'une délibération et porte sur une ou plusieurs attributions de l'assemblée à l'exclusion des champs suivants qui ne peuvent pas être délégués au nombre de 7,

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions qu'il a exercées par délégation (*article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales – CGCT*).

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire délègue au Président ses attributions à l'exclusion des champs suivants (qui ne peuvent pas être délégués) au nombre de 7 :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux et tarifs des taxes ou redevances ;
- L'approbation du compte administratif
- Des dispositions à caractère budgétaire suite à une mise en demeure de la chambre régionale des comptes ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée des EPCI ;
- L'adhésion de la communauté de communes à un établissement public ;
- La délégation de la gestion d'un service public ;
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

3/ SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT DE L'ALLIER : DESIGNATION DE 3 DELEGUES TITULAIRES ET DE 3 DELEGUES SUPPLEMENTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Gérard BONJEAN	- Stéphane CHALIER
- Dominique CERES	- Myriam PICHON
- Jean PILUDU	- Jean Louis LEGROS

4/ PAYS LAFAYETTE : DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Jean Paul PASTOUREL – Président - est membre de droit.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Marie Jo ENTRADAS	- Denis POINSON
- Guy LONJON	- Anthony COELHO

5/ SYDEC : DESIGNATION DE 8 DELEGUES TITULAIRES ET DE 8 DELEGUES SUPPLEANTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Guy LONJON	- Michel TARDY
- Josiane COSTE	- Alain LEROUX
- Didier ROBERT	- Jean Louis LEGROS
- Christian CHADUC	- Jérôme CLOUX
- Gérard BONJEAN	- Gaétan THONAT
- Jean Paul PASTOUREL	- Stéphane CHALIER
- Michel CLEMENSAT	- Laurent TREMOULIERE
- André OLLAGNIER	- Dominique CERES

6/ MISSION LOCALE : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Raymond FOURET comme représentant au conseil d'administration de la Mission
Locale

7/ COLLEGE PUBLIC : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Raymond FOURET comme représentant au conseil d'administration au collège public

8/ CNAS : DESIGNATION DELEGUE COLLEGE ELUS ET COLLEGE AGENTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Marie Jo ENTRADAS comme déléguée Collège des Elus et
Astrid CHASSAIGNE comme déléguée Collège Agents

9/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DEFENSE CONTRE LES CRUES ET L'AMENAGEMENT DE L'ALLIER : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire valide les désignations des communes d'Auzon, d'Azérat, de Vergongheon, de Vézézoux et désigne donc à l'unanimité :

Jean François PASTOUREL	Didier ROBERT	Roger JARLIER	Gérard BONJEAN
Jean PILUDU	Emma BAUMELLE	Jérémy PIERRET	Denis PRUNAYRE

10/ ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES : DESIGNATION 1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 DELEGUE SUPPLEANT

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Dominique CERES	Evelyne MICHE

11/ PARC LIVRADOIS FOREZ : DESIGNATION 1 DELEGUE TITULAIRE

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

JEAN LOUIS LEGROS

12/ SEML EOLIEN : DESIGNATION 1 REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

JEAN PAUL PASTOUREL

13/ SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES 43 : DESIGNATION 1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 DELEGUE SUPPLEANT

Les élections municipales de 2020 entraînent, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels notre collectivité est adhérente.

Monsieur) le Président rappelle que par délibération du 05/10/2017, AUZON COMMUNAUTE a adhéré au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel il a transféré les compétences suivantes :

- Eclairage public des sites du domaine et des équipements communautaires ;
- Maintenance et Entretien de l'Eclairage Public (MEEP) des sites du domaine et des équipements communautaires.

En vertu des statuts du Syndicat, chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale adhérent au Syndicat est représenté au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Conformément à la législation en vigueur, le choix des délégué(e)s appelé(e)s à représenter notre collectivité au sein du Comité du Syndicat, ne peut porter que sur l'un de nos membres (conseiller(e) communautaire) ou sur tout(e) conseiller(e) municipal(e) d'une commune membre de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil communautaire désignent pour siéger au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire :

- ✓ **DELEGUÉ TITULAIRE : Mr CHADUC Christian** – 31 Rue Jean MOULIN – 43100 BRIOUDE - 06 61367007 – mairie.saintvert@orange.fr
- ✓ **DELEGUÉ SUPPLÉANT : Mr Guy LONJON** - 40 bis Rue de LARGELIER – 43 100 BRIOUDE - 0787949681 – g.lonjon@orange.fr

14/ COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC : DESIGNATION 5 DELEGUES TITULAIRES ET 5 DELEGUES SUPPLEANTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Le président Jean Paul PASTOUREL est membre de droit.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Dominique CERES	Christelle GUILLAUMIN
Raymond FOURET	Alain LEROUX
Evelyne MICHE	Myriam PICHON
Josiane COSTE	Sylvie THOREL
Guy LONJON	Jean PILUDU

15/ COMMISSION DES TRAVAUX : DESIGNATION 5 DELEGUES TITULAIRES ET 5 DELEGUES SUPPLEANTS

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

Le président Jean Paul PASTOUREL est membre de droit.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean Louis LEGROS	Jean PILUDU
Didier ROBERT	Gaétan THONAT

Dominique CERES	Raymond FOURET
André OLLAGNIER	Jérôme CLOUX
Guy LONJON	Evelyne MICHE

16/ CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX CENTRE DE VACANCES

Mr le président informe le conseil communautaire qu'il est temps désormais de lancer la consultation marché public relatif au centre de vacances l'Étincelle. Le maintien des subventions en dépend. Des retards ont été pris du fait du confinement. Pour ce faire, le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le choix de la maîtrise d'œuvre.

Trois cabinets d'architecture ont été consultés :

- Patrick GIRAUD – Economiste de la construction – Proposition : 31 400.00 euros ht
- SARL ADquat Architecture – Proposition : 41 895.00 euros ht
- Jacques FREALDO – Cabinet d'Architecture – Proposition : 39 102.00 euros ht

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire retient à l'unanimité la proposition de Monsieur Patrick GIRAUD pour une proposition de 31 400.00 euros ht – mission complète – travaux centre de vacances l'Étincelle et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

17/ DISPOSITIF « REGION UNIE » : ABONDEMENT – SIGNATURE CONVENTIONS

Mr le Président informe le conseil communautaire que la REGION AUVERGNE RHONE ALPES instaure un dispositif de soutien « REGION UNIE » au secteur économique du territoire.

Ce dispositif crée deux fonds :

- Un fonds « Tourisme » sous la forme de subvention pouvant aller de 2000 à 5000 euros
- Un fonds « Micro Entreprises – Associations » sous la forme d'avance remboursable » pouvant aller de 3000 à 20 000 euros.

Ces deux fonds sont indépendants mais nécessite un abondement de 2 euros / habitant de la part de la collectivité pour être opérationnels sur le territoire.

La REGION garantit la traçabilité de l'utilisation des fonds et un reversement de ceux-ci dans le cadre de l'avance remboursable.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la communauté de communes à abonder au fonds « Tourisme » et au fonds « Micro Entreprises » à hauteur de 2 euros / habitant pour chacun des fonds et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

18/ DISPOSITIF « REGION UNIE » : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr le président informe que l'adhésion de la communauté de communes à ce dispositif n'était pas prévue au budget 2020 et nécessite une décision modificative en section d'investissement d'un montant de 40 000 euros comme suit :

D-20422 : + 40 000 euros

D-20422-1030 OPAH : - 40 000 euros

Un virement est opéré au profit de l'article 20422 au détriment de l'opération OPAH. Ce virement sera sans incidence puisque l'enveloppe inscrite au BP 2020 ne sera pas entièrement consommée sur cette année.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire vote la décision modificative n°1 et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

19/ PRIME EXCEPTIONNELLE – COVID 19

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020 – article 11 / décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la FPE et de la FPT soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID – 19 permet aux employeurs territoriaux de verser une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1000 euros aux agents.

Le président propose le versement de la prime aux agents ayant assuré la continuité des services publics en présentiel et au prorata des heures comme suit :

- Sandrine BASSE : versement de 1000 euros
- Violaine BOUDON : versement de 1000 euros
- Manon GUEREIRO : versement de 1000 euros
- Cindy HENRI : versement de 1000 euros
- Sandrine PETERS : versement de 1000 euros
- Jordan RIOS : versement de 1000 euros
- Yannick DUPOUX : versement de 500 euros

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la proposition du Président et autorise le versement de la prime exceptionnelle COVID 19 aux agents cités.

20/ TAUX TEOM : RECTIFICATION DELIBERATION N°5-2020 DU 5 MARS 2020 – TAUX RETENU 12.62 %

Mr le Président informe le conseil communautaire d'une erreur de retranscription dans la délibération n°5 du 5 mars 2020. Le taux noté sur la délibération est 12.81 % alors qu'il doit être inscrit un taux retenu 12.62 %.

N° INSEE	COMMUNES	BASES 2020 PREVISIONNELLES	TAUX		PRODUIT PREVISIONNEL ATTENDU 2020
16	AUZON	1 035 274,00	12,62%	130 651,58	117 970,16
17	AZERAT	230 650,00	12,62%	29 108,03	35 778,96
52	CHAMPAGNAC LE VIEUX	312 947,00	12,62%	39 493,91	27 443,36
64	CHASSIGNOLLES	114 261,00	12,62%	14 419,74	8 079,12
50	CHAMBEZON	77 875,00	12,62%	9 827,83	14 875,84
99	FRUGERES LES MINES	489 845,00	12,62%	61 818,44	72 614,82
120	LEMPDES SUR ALLAGNON	1 542 534,00	12,62%	194 667,79	175 304,08
185	STE-FLORINE	3 256 423,00	12,62%	410 960,58	410 781,13
193	ST-HILAIRE	133 321,00	12,62%	16 825,11	20 518,40
226	ST-VERT	108 550,00	12,62%	13 699,01	14 747,60
258	VERGONGHEON	1 829 371,00	12,62%	230 866,62	244 810,16
261	VEZEZOUX	531 241,00	12,62%	67 042,61	76 815,76
TOTAUX	AUZON COMMUNAUTE	9 662 292,00	12,62%	1 219 381,25	1 219 739,39

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire valide la rectification apportée à la délibération n°5-2020 du 5 mars 2020 et le taux TEOM de 12.62 %.

21/ NOTIFICATION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « HABITER MIEUX » ET OPAH

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la notification des subventions dans le cadre du programme OPAH et « Habiter mieux » comme suit :

COMMUNE	NOM	PRENOM	TYPE TRAVAUX	MONTANT	ANAH	
AUZON	PORTAL	KAREN	ECONOMIE ENERGIE	20000	12000	500
VERGONGHEON	VERNIERE	JOELLE	ECONOMIE ENERGIE	20000	16151	500
LEMPDES	DEBERLE	SUZANNE	ADAPTATION/ AUTRES	14613	4726	675
LEMPDES	TIRAVY	MIREILLE	AUTRES TRAVAUX	6115		989
FRUGERES	HENRIOT	JEAN PAUL	ECO ENERGIE	11849	4463	1167

22/ RECRUTEMENT – RECOURS A CONTRACTUELS – ARTICLE 3-3 ALINEA 3 – LOI TRANSFORMATION FONCTION PUBLIQUE.

Monsieur le président explique au conseil communautaire la nécessité de pourvoir un poste d'Auxiliaire de Puériculture au sein de l'EAJE sur la base d'un 28/35^{ième}. Ce poste nécessite d'être titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture. La rémunération est fixée à IB : 404 – IM : 365.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le recrutement par recours à contractuels par référence à l'article 3-3 alinéa 3 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique pour couvrir les besoins ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

23/ NOTIFICATION AIDE A LA PREMIERE ECLAIRCIE

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la notification des subventions dans le cadre du dispositif « Aide à la première éclaircie » comme suit :

- Dossier « Aide à la première éclaircie » - Bénéficiaire Christian CHADUC - Surface 2ha20a91ca – section AN317-AN309-AN297-AN292 : subvention 441.92 euros
- Dossier « Aide à la première éclaircie » - Bénéficiaire Suzanne CHADUC - Surface 2ha00a95ca – section AN80-AN209-AN261-AP44-AP50 : subvention 401.90 euros.

Monsieur Christian CHADUC ne prend pas part au vote.

24/ AUTORISATION DEPOT DE SUBVENTION CAF – TRAVAUX MISE EN SECURITE EAJE

Monsieur le Président explique que des travaux de mise en sécurité sont indispensables au Pôle Petite Enfance Intercommunal et plus particulièrement à l'EAJE.

Ces travaux concernent essentiellement la mise en sécurité du système de chauffage et de la clôture. Les travaux sont éligibles à une aide financière de la CAF selon le plan de financement suivant.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
CHAPE FLUIDE	7080.00	CAF	22 675.60
POSE PLANCHER CHAUFFANT	4074.50	AUTOFINANCEMENT	5668.90
POSE SOLS SOUPLES	7689.00		
MURS	2053.00		
CLOTURE	6768.00		
NETTOYAGE CHANTIER	680.00		
TOTAL	28 344.50		28 344.50

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le dépôt d'un dossier de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales selon le plan de financement suivant et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

25/ PRET MATERIELS ET MISE A DISPOSITION ROCHER ESCALADE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire d'une demande de l'entreprise « Yannick Sport Nature » sollicitant la communauté de communes pour un prêt de matériel et la mise à disposition du rocher d'escalade.

Mr Yannick DUPOUX est employé par la communauté de communes à mi-temps, la création de son entreprise va lui permettre de compléter son temps de travail.

Le président précise que ce prêt et mise à disposition se ferait à titre gratuit sous la responsabilité de l'entreprise, et ferait l'objet d'une convention de prêt et de mise à disposition renouvelable annuellement.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de prêt de matériels et de mise à disposition du rocher d'escalade à titre gratuit et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

- Constitution des commissions et des groupes de travail

Chaque vice-président constitue ses groupes de travail selon les thématiques dont ils ont la charge.

- Commission Dominique CERES – Aménagement Espace – Agriculture – Forêt**

NOM PRENOM	TEL	MAIL
GUY LONJON	787949681	g.lonjon@orange.fr
TREMOULLIERE LAURENT	678401406	laurent.tremouillere@orange.fr
MICHE EVELYNE	608177775	mairie@champagnaclevieux.fr
CHAUVEL JEAN LUC	688211408	jeanluc.chauvel@yahoo.fr
LEGROS JEAN LOUIS	683534532	jean-louis.legros0@orange.fr
ROBERT DIDIER	684988824	didias@orange.fr
THONAT GAETAN	678866414	gaetan.thonat@gmail.com
BONJEAN GERARD	471761056	mairie.azerat43@orange.fr
CERES DOMINIQUE	663621456	dominique.ceres@orange.fr
PASTOUREL JEAN PAUL	679653634	jeanpaul.pastourel@wanadoo.fr
BONNEFOI JULIEN	688183947	ju.bonnefoi@orange.fr

- **Commission Raymond FOURET – Enfance Jeunesse**

NOM PRENOM	TEL	MAIL
PICHON MYRIAM	633407895	n0ugat43@sfr.fr
GUILLAUMIN CHRISTELLE	661254671	christelle.guillaumin@gmail.com
GILBERT MARLENE	661941610	marlene.gilbert@wanadoo.fr
FANGIN CHRISTELLE	615436079	christellef43@orange.fr
TAVERNIER CHANTAL	682499907	chantaltavernier43@gmail.com
FOURNIER MICHELLE	698640621	mm.fournier@wanadoo.fr
COELHO ANTHONY	661179182	anthony.coelho43@gmail.com
ROBERT DIDIER	684988824	didias@orange.fr
BONJEAN GERARD	471761056	mairie.azerat43@orange.fr
CERES DOMINIQUE	663621456	dominique.ceres@orange.fr
PASTOUREL JEAN PAUL	679653634	jeanpaul.pastourel@wanadoo.fr
FOURET RAYMOND	630640879	raymond.fouret0212@orange.fr
LAUNAY SOPHIE	661411803	launay.sophie.espe@gmail.com
LONGEON Céline	668346301	jolagnol@orange.fr

- **Commission Marie Jo ENTRADAS – Petite Enfance – Culture – Sociale**

NOM PRENOM	TEL	MAIL
FAURE PASCAL	777071284	pagfaure@free.fr
BALLAND GENEVIEVE	631979698	geballand@gmail.com
CHAUMET PASCALE	673364368	pascalechaumet@laposte.net
POINSON DENIS	637681381	denis.poinson@orange.fr
ROURE MARLENE	627252439	milou.marlene@sfr.fr
SAMSON NICOLAS	631631389	niko.samson@protonmail.com
FORTIN JEREMY	671443605	jeremiefortin@orange.fr
TAVERNIER CHANTAL	682499907	chantaltavernier43@gmail.com
PILUDU JEAN	607511715	jean.piludu@hotmail.fr
PASTOUREL JEAN PAUL	679653634	jeanpaul.pastourel@wanadoo.fr
MARIE JO ENTRADAS	638239760	marie.entradas@orange.fr
LAUNAY SOPHIE	661411803	launay.sophie.espe@gmail.com
LONGEON Céline	668346301	jolagnol@orange.fr
ROYON JULIEN	671991034	julienroyon@orange.fr
CERES CLEMENT	658215686	ceres.clement@gmail.com

- **Commission Guy LONJON – Economie Tourisme**

NOM PRENOM	TEL	MAIL
COSTE JOSIANE	665052882	josiane.coste23@gmail.com
LEROUX ALAIN	612092872	leroux.al1@free.fr
THOREL SYLVIE	607010267	sylvie.thorel@orange.fr
TARDY MICHEL	644275609	tardy.m@neuf.fr
LONJON GUY	787949681	g.lonjon@orange.fr
MICHE EVELYNE	608177775	mairie@champagnacleveux.fr
OLLAGNIER ANDRE	660171488	andre.ollagnier@outlook.fr
LEGROS JEAN LOUIS	683534532	jean-louis.legros0@orange.fr
COELHO ANTHONY	661179182	anthony.coelho43@wanadoo.fr
THONAT GAETAN	678866414	gaetan.thonat@gmail.com
ROBERT DIDIER	684988824	didias@orange.fr
BONJEAN GERARD	471761056	mairie.azerat43@orange.fr
CERES DOMINIQUE	663621456	dominique.ceres@orange.fr
PASTOUREL JEAN PAUL	679653634	jeanpaul.pastourel@wanadoo.fr
LAUNAY SOPHIE	661411803	launay.sophie.espe@gmail.com
LONGEON Céline	668346301	jolagnol@orange.fr
CERES CLEMENT	658215686	ceres.clement@gmail.com

- Point sur le BEAL

Mr le président rapporte au conseil communautaire le contenu d'une réunion en sous-préfecture sur l'état d'avancement des aménagements prévus par l'arrêté inter préfectoral du 20 mai 2019 qui stipule :

Le débit à maintenir dans le béal est fixé selon les modalités suivantes :

- si le débit de l'Alagnon en amont de la prise d'eau est compris entre 0,9 m³/s et 1,6 m³/s, le débit de survie en entrée du béal est limité à 0,2 m³/s et aucun prélèvement dans le béal n'est autorisé pendant ces jours d'étiage et ce même par dérivation d'eau dans des canaux secondaires.

- si le débit de l'Alagnon en amont de la prise d'eau est compris entre 1,6 m³/s, et 3 m³/s, le débit en entrée du béal est limité à 0,3 m³/s pour permettre de satisfaire l'ensemble des prélèvements actuels dans la limite de leurs autorisations ou de leurs droits d'usage.

- si le débit de l'Alagnon en amont de la prise d'eau est supérieur à 3 m³/s, le débit dans le béal est régulé par une échancrure en « V » et varie suivant le débit de l'Alagnon. La cote du point bas de l'échancrure sera calée de manière à ce que la mise en charge de l'échancrure ne puisse avoir lieu que dans la mesure où le débit de l'Alagnon est supérieur à 3 m³/s.

La première échéance pour la mise en place du dispositif du débit de survie dans le béal, permettant de garantir la répartition des débits comme détaillé dans l'article 3, est dépassée depuis le 20 août 2019. Pour la deuxième échéance fixée à 1 an pour la mise en conformité de la passe à poissons et la mise en place de l'échancrure pour un débit complémentaire au seuil, celle-ci bénéficie d'une prolongation des délais au titre des mesures prises pendant la période d'urgence sanitaire (ordonnance du 25 mars 2020) soit un report 93 jours qui porte le délai au 23 août

En conclusion il est convenu :

- 1) D'ouvrir complètement, sous une semaine, la première vanne de décharge ;
- 2) De veiller à entretenir la prise d'eau de l'unité d'hydrométrie de la DREAL en évacuant les embacles ;
- 3) D'établir un cahier des charges pour la consultation de bureaux d'étude afin d'obtenir une étude technique globale permettant de répondre à l'arrêté ;
- 4) De définir les modalités de financement et d'accompagnement technique du projet de l'Association des riverains et utilisateurs du Beal présidé par Mr Michel TARDY en lien avec l'Etat, l'Agence de l'eau, la commune de Lempdes et Auzon Communauté.

- **Report du point 4, du point 5 au prochain conseil.**